

Ex-libraire, organisatrice de rencontres littéraires, formatrice, auteure d'un essai sur le roman pour ados, José Lartet-Geffard voit en la publication de **Je reviens de mourir** dans le champ de l'édition pour la jeunesse une décision qui choisit de ne plus s'embarrasser ni d'éthique, ni de responsabilité.

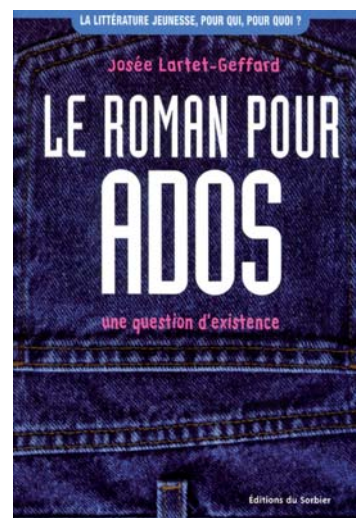


## *Le roman pour ados : une question de liberté(s)*

**I**l n'y a pas si longtemps, j'ai défendu l'idée qu'un bon livre pour adolescents était un bon livre pour adultes.\* Je cherchais alors à inciter des adultes, parents, professeurs, documentalistes, à partir à la découverte d'écrits, certes édités dans le secteur de la littérature jeunesse, mais qui sont de vrais textes, de la littérature tout simplement. Et, continuant à m'intéresser à ce secteur éditorial, je suis restée à la recherche de livres pour ados qui soient des œuvres fortes, complexes souvent, dérangeantes parfois ... C'est ainsi que j'ai découvert **Je reviens de mourir**, un ouvrage publié dans une collection s'adressant aux adolescents. Mais ce titre-là, je sais que je ne souhaiterais pas le cautionner ni le défendre dans le secteur jeunesse d'une librairie. Serais-je donc du côté des censeurs ? Doit-on me confondre avec ceux qui veulent protéger notre belle jeunesse du côté noir de l'existence en leur proposant des textes édulcorés, qui finissent bien, de la littérature de pacotille, alors que les vrais créateurs seraient du côté de la liberté des adolescents et de leur libre accès à tous les livres ?

Quelques faits méritent peut-être qu'on s'y attarde pour tenter d'y voir plus clair. La liberté de l'écrivain pour la jeunesse s'inscrit, en France, dans un cadre précis, celui de la loi de 1949 qui fait obligation « à l'éditeur d'une publication apparaissant comme principalement destinée aux enfants et adolescents de déposer au ministère de la justice, pour la commission de contrôle, cinq exemplaires de cette publication ». Interrogé sur cette question, Jean Molla \*\* répond que « la loi impose un cadre et c'est légitime, mais que l'auteur ne doit pas écrire en fonction d'une loi. L'auteur doit assumer ses écrits. À charge de l'éditeur de les refuser ou pas. » Et tous les auteurs savent que c'est l'éditeur qui choisit le circuit d'un livre et sa publication dans le secteur adulte ou jeunesse. D'ailleurs, de nombreux livres, où il est pourtant question d'adolescents ou d'adolescence, sont publiés dans le secteur de la littérature adulte, et c'est très bien ainsi.

Un éditeur, Sarbacane, semble aujourd'hui de ne plus assumer cette responsabilité. Avec **Je reviens de mourir**, l'éditeur ne s'inscrit pas dans le cadre de cette loi mais il choisit tout de même les circuits commerciaux de diffusion du livre jeunesse. Pas de référence à la loi sur la couverture du livre, qui n'a donc pas été soumis à la commission, mais cet ouvrage est présent



dans les librairies jeunesse et dans les rayons littérature jeunesse des librairies générales puisque diffusé par le réseau des représentants de la littérature jeunesse. Subtil ! Mais pourquoi ce subterfuge et cette hypocrisie ? Il est vrai que Sarbacane n'est pas le premier à agir ainsi et on peut se demander pourquoi un éditeur qui n'assume pas de sortir son livre dans le secteur adulte, où il aurait toute la liberté nécessaire pour l'éditer, choisit de le publier dans le secteur de la littérature jeunesse ? La réponse est que ce livre serait sûrement passé inaperçu en littérature adulte. En littérature jeunesse, les prescripteurs vont assurer au livre une bonne rotation. Ils connaissent maintenant la qualité des textes publiés par les éditeurs dans les collections pour les adolescents et achètent parfois sans les avoir vus, feuilletés ou lus, des textes dont ils savent qu'ils s'adressent à leur jeune public. En littérature adulte, quel critique aurait parlé de ce livre et combien de lecteurs l'auraient acheté ? Avec le risque d'un destin tragique : le fiasco commercial qui se termine au pilon... En publiant dans le secteur de la littérature jeunesse, l'éditeur se dresse en fervent défenseur de la liberté d'expres-

sion : on empêcherait les lecteurs ados de rencontrer un texte qui les concerne !

Or, même si l'éditeur pense que ce livre peut s'adresser à des adolescents, rien ni personne ne lui interdit de le publier dans le secteur de la littérature adulte où il n'a besoin de se soumettre à aucune législation. Et, en secteur adulte, personne ne songera à empêcher un adolescent de le découvrir, de l'acheter et de le lire. La liberté, la vraie, elle est là. Chacun à sa place : l'adulte qui écrit ce qu'il a envie d'écrire, l'éditeur qui publie en littérature générale ce qu'il souhaite publier et le jeune qui lit... s'il le souhaite. En tout cas, pas avec la caution d'un adulte lui disant « Tiens, ce livre est pour toi ». Ce qui arrivera sans doute, en CDI, en bibliothèque ou en librairie, où les adultes, n'ayant pas forcément le temps de lire tous les livres, le conseilleront en toute bonne conscience puisqu'il est publié en secteur ado, du moins le croient-ils. Choisir de diffuser ce titre en librairie jeunesse oblige un autre adulte, en l'occurrence le libraire, ou tout autre prescripteur ou parent, à endosser une responsabilité dont l'éditeur préfère se défausser. Il est facile d'accuser l'autre de censure quand on ne s'inscrit pas soi-même dans le cadre légal. Ne peut-on pas parler là de perversion ? Je brandis l'étendard de la liberté tout en me débrouillant pour contourner la loi...

Si l'on dit qu'il n'y a aucune différence entre la littérature adulte et la littérature jeunesse, pourquoi faire exister des secteurs "littérature jeunesse" et "littérature adulte" ? La logique serait, à ce moment-là, des éditeurs, des bibliothèques et des librairies pour tous, indifféremment, et la suppression de toute législation. Nous n'en sommes pas là et notre situation n'est pas identique à celle des États-Unis dont on nous prône si souvent la liberté. Oui, en France nous avons encore une loi et, j'ose le dire, je suis pour le maintien de cette loi sur les publications pour la jeunesse. Jusqu'à preuve du contraire, elle nous protège du pire pour les jeunes. Elle les protège des adultes qui n'ont qu'une justification, celle de la liberté du plus fort,

celle qui impose l'uniformité sous prétexte de se passer des limites. Celle qui est prête à tout pour vendre, y compris à confondre pornographie (un terme qui, étymologiquement, renvoie à "prostitution" et "écriture"... ) et littérature (à destination des plus jeunes, ne l'oublions pas). Celle qui choisit de se passer de l'éthique et de la responsabilité parce qu'elle privilégie le profit immédiat. Celle qui, sous prétexte de "modernité" et de "formes d'innovation littéraire", veut nous faire croire que faire du lecteur un voyeur plutôt qu'un chercheur de sens a quelque rapport avec la liberté ou la littérature.

La loi pose la question du destinataire et oblige à une éthique. Cela ne veut pas dire que les ados ne peuvent pas tout lire. Ils peuvent toujours transgresser comme nous l'avons tous fait, et la transgression même reste référée à la loi, ce que son déni ou son contournement essaient d'éviter. Le repérage "jeunesse" tel que je le comprends délimite un espace où des éditeurs, des auteurs, des libraires sont venus s'inscrire, en toute liberté mais en respectant une éthique, pour proposer des textes qu'ils portent et qu'ils adressent au jeune public. Entendons-nous bien : je ne suis pas pour que le livre d'Antoine Dole ne paraisse pas. Je voudrais simplement qu'il soit à sa place, c'est-à-dire présenté au rayon littérature générale. Ceci me conduit à une deuxième précision : je n'oublie pas que nous parlons de littérature. Je ne fais pas d'amalgame entre réel et littérature. La littérature est bien pour moi une création culturelle et artistique, mais je ne la sacralise pas non plus. Le problème est qu'aujourd'hui on mélange un peu tout. Tous les ouvrages s'appellent "livres", mais tous les livres sont-ils de la littérature pour autant ?

Je n'ai pas envie de livres qui me laissent intacte... ni qui me font mal. C'est mon choix d'adulte. J'ai envie de livres qui parfois me distraient, parfois m'aident à avancer – même si je ne comprends pas vraiment comment au moment de la lecture. J'attends la même chose de la littérature pour les ados. Et cela peut passer par des livres aux contenus très

durs. Je trouve par exemple que Bonne nuit sucre d'orge\*\*\* est un livre qui, y compris à travers les violences qu'il contient, permet une élaboration psychique. Je trouve magnifiques les livres de la collection D'une seule voix et, en particulier, Kaïna-Marseille\*\*\*\* de Catherine Zambon, où il est pourtant question d'un viol et d'une vie pleine de souffrance. Et ce n'est pas parce que je trouve certaines souffrances plus supportables que d'autres, c'est tout simplement parce que le positionnement de l'auteur vis-à-vis du lecteur est fondamentalement différent. Je n'ai pas envie de protéger quiconque des duretés de la vie mais je souhaite que, s'adressant à des plus jeunes, la lecture d'un texte ne les laisse pas dans une fascination voyeuriste éloignée de la construction des liens entre émotions et pensées. Dans le livre d'Antoine Dole, un artifice (les deux filles qui n'en sont qu'une) veut faire illusion de structure littéraire mais ne permet pas de décoller d'une tentative de séduction perverse pour la déchéance décrite.

Finalement, je pense toujours qu'un bon livre pour adolescents est aussi un bon livre pour adultes. Je souhaite seulement que chacun tienne ses engagements. Que, par exemple, les livres d'Exprim' soient soumis à la loi des publications pour la jeunesse ou soient publiés, et donc diffusés, en secteur adulte. Et je pense aussi que le livre d'Antoine Dole est un livre que je ne prends pas plaisir à lire. Mais ceci est une autre histoire...

Josée Lartet-Geffard

\*Josée Lartet-Geffard, Le roman pour ados. Une question d'existence, Le Sorbier, Coll. La littérature jeunesse, pour qui, pour quoi ?

\*\*Auteur de romans pour adolescents (Djamila, Grasset ; L'Attrape-Mondes, Gallimard ; Sobibor, Gallimard ; Felicidad, Gallimard ; La revanche de l'ombre rouge, Thierry Magnier ; ...)

\*\*\*Hassenmüller Heidi, Bonne nuit, sucre d'orge, Seuil Jeunesse, Coll. Romans

\*\*\*\*Zambon Catherine, Kaïna-Marseille, Actes Sud junior, Coll. D'une seule voix